

LA DOSIMÉTRIE

AU CANADA

Revue Mensuelle de Médecine et de Thérapeutique

A QUI LA FAUTE ?

Le Canadian Pharmaceutical Journal, publié à Toronto, nous lit parfois et c'est pour son plus grand bien car il y puisera toujours de sains principes, de savantes théories, et des idées de haute moralité, c'est donc tout à son avantage.

Mais notre confrère dans un article virulent nous prend à parti et relève le nôtre intitulé : *Réponses à quelques objections*, paru dans notre édition du mois de mai, traitant sur la nécessité absolue dans laquelle le pharmacien se trouve d'éviter la répétition d'ordonnances contenant de la morphine sans l'autorisation du médecin, et sur la vente de ces articles.

Jusqu'ici notre violent confrère ne diffère pas d'opinion avec nous, nous l'enregistrons car partant de ce principe, nos granules composés tombant dans le domaine de la Pharmacopée, ne pouvant s'obtenir que sur ordonnances, le reproche d'être vendus sans prescription ne peut leur être imputé.

Mais là où l'irascibilité de notre confrère déborde et prend un libre cours, c'est quand nous émettons l'opinion que des centaines de pharmaciens livrent à certains clients, de la morphine sans exiger d'ordonnance

Sous une forme peu parlementaire et guère polie, il nous donne un démenti caractérisé. Eh bien nous dirons au *Pharmaceutical Journal* qu'il faudrait être bien ignorant pour ne pas savoir qu'il existe ici non pas des centaines, mais des milliers de morphinomanes, de buveurs d'éther, laudanum et périgorique. Or si ces gens-là, se morphinisent c'est qu'ils obtiennent quelque part les ingrédients indispensables et nous sommes assurés que ce n'est pas chez le marchand de tabac du coin. Où donc alors ?

Notre confrère ajoute : *D'habitude les pharmaciens ne répètent pas les ordonnances contenant de la morphine et n'en vendent pas au premier venu, (à leurs connaissances alors) mais il se trouve des brebis galeuses partout, ça arrive dans les meilleures familles, et, dit-il, la pharmacie*